

AZILLE



CIRCUIT DE PUMPTRACK



AVIS AUX UTILISATEURS

RÈGLEMENT :

- ◆ Le circuit est un espace réservé pour les VTT, BMX, trottinettes. **Les véhicules à moteurs électriques ou thermiques y sont interdits.**
- ◆ La capacité de l'accueil est de 6 pratiquants en simultané
- ◆ Accès autorisé sous la responsabilité individuelle de chacun.
- ◆ Les enfants - **8 ans** doivent être accompagnés par des adultes responsables veillant à la sécurité de tous.
- ◆ Ne coupez pas entre les talus et respectez le sens de circulation.
- ◆ Le circuit doit être utilisé seulement quand il est sec. En présence de débris sur le parcours (branches, cailloux, verre...), vous êtes invités à les enlever ou à en avvertir la municipalité.

En cas de problème sur l'équipement ou de dégradation :

Merci de contacter la Mairie au **04 68 91 59 61**

**En cas d'urgence ou d'accident, faites arrêter la pratique,
protéger la personne blessée et contactez le 112**

La commune décline toute responsabilité en cas de non-respect du présent règlement.

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

- ◆ Le port d'un casque est OBLIGATOIRE
- ◆ Les gants et autres protections sont vivement conseillés (genouillères, coudières, dorsale.)

CONSEILS

- ◆ Dans un premier temps, repérez le circuit à vitesse modérée.
- ◆ Ne vous surestimez pas .
- ◆ Pour des raisons de sécurités et de maintien du circuit, évoluez seulement sur les espaces dédiés.

